DONS de frais à l'association

Dans le cadre d'une activité bénévole

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de vos impôts certains frais occasionnés par votre activité bénévole, en particulier les déplacements effectués comme hospitalier, ou pour des réunions, des manifestations, ... (mais pas pour le balisage dont les frais sont remboursés par ailleurs) en les abandonnant au profit de l'association.

Dans le formulaire ci-dessous, notez vos déplacements pour l'année civile. A la fin de la mission ou de l'année (au plus tard le 31 mars de l'année suivante), renvoyer la feuille complétée à

Commission Hospitalité

Hospitalitejacquaire40@gmail.com

DONS de frais à l'association

Dans le cadre d'une activité bénévole

Domicilié à				
Adresse mail	:			
FONCTION da	ans l'association :			
	sé : Marque		<u> </u>	
	·	nnel lors des déplacements dont les		<u>Puissance</u>
•	·	et inhérents à ces déplacements. s frais énoncés ci-dessous, effectués dans		<u>fiscale</u>
	na mission, et les abandonne		·	se des Amis de Saint
Jacques et d'	Etudes Compostellanes – 2 r	ue Lesbazeilles – 4000	O MONT DE MARSAN.	
La présente d	déclaration est établie en ver	rtu des dispositions de	l'article 200 du CGI.	
Fait le		Signatur	e :	
DETAIL DES E	RAIS pour l'année			
	Nature de la m	ission	Lieu, trajet, itinéraire	Distance parco
Dates	(réunion, hospitalité, ma	nifestation,)	Lieu, trajet, itilieralie	(aller - retou
rocu		Suite	au verso de la feuille si b	esoin
<u>e reçu :</u> de l'association		Distance totale	Barème fiscal	Montant du de
		parcourue	(ne pas remplir)	(ne pas rempl
			€/km	
			AUTRES FRAIS (verso)

(1) Déductible dans la limite de 20% des revenus nets

Complément de la première page (à imprimer au verso si nécessaire)

Dates	Nature de la mission	lieux	(aller - retour)
	AUTRES FRAIS		
Date	Nature de la mission et des frais		Montant
			Iviontant
	- Nature de la mission et des	o ili ais	Wortcarte
	Tractare de la mission et des	o iliais	Wortcarte
		. Trais	
		o ili ais	
		o iliais	
		a iliais	
		a iliais	
		o iliais	
		o iriais	